

Élections législatives 2012

VADEMECUM

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES... COMMENT ÇA MARCHE ?

Comment puis-je être candidat-e à l'investiture ?

Je dois être adhérent-e de EELV ou bien coopérateur-trice non-adhérent-e d'un autre Parti politique.

Je dépose le formulaire de candidature entre le 20 septembre et le 7 novembre 2011 (minuit) au secrétariat régional dont relèvent la ou les circonscriptions concernées et au siège national de EELV (adresse mail du national sur le formulaire). Le formulaire atteste que ma candidature satisfait aux engagements et obligations du candidat (cumuls, quitus financier, engagement politique).

Par ailleurs, si on le souhaite, on peut figurer sur une des listes nationales paritaires (alternativement une femme – un homme) de 20 noms minimum, 40 noms maximum (pas plus d'un quart des personnes issues d'une même région), qui seront soumises au vote national des adhérents. Sur ces listes figurent ceux qui postulent sur des circonscriptions dites « réservées » (celles que le PS nous laisserait en cas d'accord). Il n'est cependant pas obligatoire de figurer sur une de ces listes pour être candidat-e sur ces circonscriptions-là.

En revanche, **pour ce qui concerne les circonscriptions réservées, il faut impérativement avoir candidaté individuellement sur la-dite (ou les-dites) circonscriptions pour pouvoir y être investi-e.**

Comment se feront les investitures ?

Les adhérent-es votent deux fois : une fois dans une AG de circonscription, une fois par correspondance pour une liste nationale.

Aux environs du 3 décembre, des AG de circonscription seront organisées par les Régions. Les adhérent-es pourront alors voter pour donner un avis sur les candidatures qu'ils-elles souhaitent localement.

Fin novembre, les adhérent-es recevront par courrier le matériel de vote par correspondance pour le scrutin de liste national. Les adhérent-es voteront alors pour les candidat-es qu'ils-elles souhaitent voir désigné-es sur des circonscriptions « réservées » (avec le soutien du PS).

Le Conseil Fédéral (CF) du 5 et 6 novembre votera sur le principe de l'accord avec le Parti socialiste.

C'est le CF du 17 décembre qui décide des investitures pour toutes les circonscriptions en votant une proposition élaborée par la CPE qui aura tenu compte comme elle l'entend des propositions issues des AG de circonscription (3 décembre) et du vote national par correspondance des adhérents sur les listes nationales (vote jusqu'au 25 novembre).

Quelles sont les instances qui interviennent et quels sont leurs rôles respectifs ?

Un groupe de travail élection national paritaire associant 4 membres du BE (dont le Délégué aux élections) et 2 représentants par motions accompagne le Délégué aux élections dans son boulot prospectif.

Une instance associe le BE et les Secrétaires Régionaux pour échanger sur les questions électorales.

Le CPR décide pour sa région de la liste des AG de circonscription et des regroupements éventuels lorsqu'il n'y a pas 20 adhérent-es sur le périmètre d'une circonscription.

Le BER convoque et préside les AG de circonscriptions.

L'ensemble des adhérents (liste arrêtée au 20 septembre, minuit) fait un vote indicatif départageant les listes nationales déposées.

L'AG de circonscription (ou de regroupement de circonscription) fait un vote indicatif sur les candidatures déposées (en proposant s'il y a assez de candidatures un vivier de 2 femmes et de 2 hommes)

La CPE élabore une proposition au CF pour les investitures.

Le CF fixe les procédures, décide de l'acceptation ou non de l'accord électoral et programmatique (5 novembre), décide des investitures (17 décembre).

Le calendrier du processus

3/3

DATE	CALENDRIER NATIONAL	CALENDRIER RÉGIONAL
14 mai	Conseil Fédéral a adopté une motion de cadrage	
Juin-début juillet		Les régions ont transmis au national leurs souhaits pour les circonscriptions « réservées » (où nous demanderions le soutien du PS dès le 1er tour)
9 juillet	Conseil Fédéral a précisé par une deuxième motion le calendrier et les procédures de désignation Il a élu la Commission Permanente Electorale	
12 juillet	Le PS a établi la liste d'un premier lot d'une centaine de circonscriptions qu'il gèle en vue d'accords avec ses partenaires (il n'investit pas de candidats PS sur ces circonscriptions)	
Journées d'été du 18 au 20 août	Rencontre nationale avec les SR et délégués aux élections pour travailler le projet d'accord	Rencontre nationale avec les SR et délégués aux élections pour travailler le projet d'accord
17-18 septembre	Le CF fixe nos règles de limitation des cumuls	
20 septembre	Blocage du corps électoral pour vote par correspondance des adhérents	Blocage du corps électoral pour AG de circonscriptions
En septembre		CPR décide (pour les circonscriptions où moins de 20 adhérents) des regroupements éventuels pour les AG de circonscriptions du 3 décembre (sur la base du corps électoral figé au 20 septembre)
20 septembre-7 novembre	Dépôt listes nationales	Dépôt candidatures par circonscriptions
5-6 novembre	Le Conseil Fédéral vote sur la proposition d'accord programmatique et électoral	
10 novembre	Envoi des listes nationales aux adhérents pour le vote par correspondance	Envoi des convocations pour les AG de circonscriptions
25 novembre	Clôture du vote par correspondance sur les listes nationales	
3 décembre		AG de circonscriptions: les adhérents en fonction des candidatures déposées votent (si il y a suffisamment de candidat-es) pour un vivier de 4 (2h 2F) au moyen d'un bulletin de vote comportant un nom d'homme et un nom de femme. *
Juste après le 3 décembre		Les CPR prenant en compte les résultats des AG locales votent une proposition régionale de candidats respectant la parité dans chaque département (autant de titulaire femmes que d'hommes. Ce scénario serait transmis au national avec les résultats bruts des AG locales)
17 décembre	Sur proposition de la CPE (qui prend en compte les 2 votes : listes nationales et AG locales), le CF décide par vote des candidats investis dans chaque circonscription	

* Possibilité de ne pas les tenir toutes exactement en même temps mais dans un créneau de quelques jours jusqu'au 3 décembre.